

**ASSURANCES TOUS RISQUES EXPOSITION
DECLARATION D'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE DE L'EXPOSANT**

à retourner **impérativement** avant le début de la manifestation au
Cabinet VERLINGUE
à l'attention de **Madame DE OLIVEIRA / Service Multi-Risques**
9, Quai de Rotterdam - B.P. 156
68113 ILLZACH

Chaque exposant est assuré automatiquement pour un montant de 410 € au m² pour un stand à l'intérieur et de 310 € au m² pour un stand situé à l'extérieur d'un hall, sauf dispositions particulières. L'exposant soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurance du contrat souscrit auprès de la Compagnie ALBINGIA et remises par MULHOUSE EXPO SAEML.

NB. Les téléphones et ordinateurs portables devront obligatoirement être exposés dans des vitrines fermées à clé pendant les heures d'ouverture et déposés en coffre fermé à clé la nuit.

ATTENTION : L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE N'EST PAS COMPRISE DANS LES PRESTATIONS DE L'ORGANISATEUR.

L'EXPOSANT SEUL DECIDE PAR AILLEURS D'AUGMENTER OU NON L'ASSURANCE DES DOMMAGES A SES BIENS PRESENTS SUR LE SITE DE LA MANIFESTATION QUE L'ORGANISATEUR MET A SA DISPOSITION.

NOM DE L'EXPOSANT

ADRESSE

Manifestation concernée :

Dates :

CAPITAUX COMPLEMENTAIRES A ASSURER : _____ **EUR**

ATTENTION : concernant les objets de valeur : **bijoux, fourrures, pierres précieuses, objets en métaux précieux, téléphones portables**, la garantie ne sera acquise qu'après accord des Assureurs;

x 2 ‰ (pour mille) =PRIME TTC

ASSURANCE CASSE OBJETS FRAGILES : _____ **EUR**

x 9 ‰ (pour mille) = PRIME TTC

Les objets fragiles sont les verreries, la cristallerie, les porcelaines, terres cuites, les faïences et plâtres.

Le minimum total de prime s'élève à 50€ TTC (capitaux complémentaires à assurer ou assurance casse objets fragiles ou le total du cumul des deux).

⇒ ATTENTION : TOUTE DECLARATION NON-ACCOMPAGNEE DU PAIEMENT CORRESPONDANT DE LA PRIME TTC EST CONSIDEREE COMME NULLE ET NON AVENUE

DATE ET LIEU

SIGNATURE ET CACHET :

Ce document n'a aucune valeur contractuelle